

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00398
Numéro SIREN : 385 351 986
Nom ou dénomination : BAZIN ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2019 sous le numéro de dépôt 8386

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - ROUEN

Acte déposé le :

24 JUL. 2019

BAZIN ET ASSOCIES

Société par actions simplifiée au capital de 160.000 Euros

Siège social : BIHOREL (76420)

« Le Blanc Logis » 216 Route de Neufchâtel

385 351 986 RCS ROUEN

SIRET 385 351 986 00026



EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 JUIN 2019

L'an 2019, le 21 juin à 8 heures.

Les associés de la société **BAZIN ET ASSOCIES**, société par actions simplifiée au capital de 160.000 Euros, dont le siège social est à BIHOREL (76420) Le Blanc Logis, 216 route de Neufchâtel, se sont réunis en assemblée générale au siège social sur la convocation faite par le Président.

Il a été établi par les soins du Président une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'assemblée lors de leur entrée dans la salle de réunion.

Monsieur Pascal BAZIN préside l'assemblée en qualité de Président.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Il constate d'après la feuille de présence que 2 associés possédant 10.000 actions sont présents ou représentés.

L'assemblée réunissant ainsi plus de la moitié du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- 1°) le bilan, les comptes annuels et annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- 2°) le rapport sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- 3°) le texte des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.
- 4°) la feuille de présence signée.
- 5°) un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux associés.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par la loi ont été tenus à la disposition des associés au siège social à compter de la convocation de l'assemblée.

Puis Monsieur le Président rappelle que la présente assemblée a été convoquée à ces jour, heure et lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- approbation, s'il y a lieu, desdits comptes, bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et conventions,
- quitus au Président,
- affectation des résultats,
- rapport du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- nomination d'un Directeur général,
- fixation de la rémunération du Directeur général,
- pouvoirs au porteur.

Monsieur le Président donne ensuite lecture des rapports du Président.

Puis, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer à compter du 1^{er} juillet 2019, Madame Laetitia BAZIN-CAUCHY, née le 4 décembre 1989 à BOIS-GUILLAUME (76), demeurant à QUINCAMPOIX (76230), 650 rue du Sud, aux fonctions de Directeur général, pour une durée illimitée.

Madame Laetitia BAZIN-CAUCHY bénéficiera de tous les pouvoirs prévus par la loi et par les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et les associés présents et par Madame Laëtitia BAZIN-CAUCHY pour acceptation de ses fonctions de Directeur général